

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Article 1 : APPLICATION

Le client dénommé accepte d'acheter à THE SURGICAL COMPANY SAS et THE SURGICAL COMPANY SAS accepte de vendre au client les équipements, dispositifs et consommables spécialisés aux conditions de paiements et de délais définis ci-après. Toutes modifications ou réserves vis-à-vis de ces conditions, même spécifiées par écrit par le client, n'engagent nullement THE SURGICAL COMPANY SAS à moins que les dites modifications aient été expressément acceptées et contresignées par un représentant de la société THE SURGICAL COMPANY SAS. Dans le cas de conditions particulières, toutes les autres clauses non évoquées demeurent applicables. Ceci s'applique à toutes les ventes de la société THE SURGICAL COMPANY SAS. Les présentes conditions générales de vente prévalent systématiquement sur les conditions de l'acheteur.

Article 2 : COMMANDE - FRAIS (FRANCE METROPOLITAINE)

2.1 Les commandes passées directement par l'acheteur, sont fermes. Elles sont définitives dès lors qu'elles n'ont pas fait l'objet d'un refus par la société THE SURGICAL COMPANY SAS.

2.2 Lors de son traitement, toute commande comprise entre 100 €HT et 300 €HT sera majorée de frais pour préparation et emballage d'une valeur de 30 €HT. Pour toute commande inférieure à 100 €HT, des frais de gestion de 35 €HT seront appliqués. Toute commande supérieure à 300 €HT sera livrée franco de port.

2.3 Les délais de livraison sont indicatifs, sauf dans le cas où les parties auraient expressément et par écrit, convenu de délai de rigueur.

2.4 En aucun cas, il ne pourra être ni réclamé, ni imputé, des pénalités pour retard de livraison.

2.5 Les délais sont prolongés de plein droit en cas de force majeure ou de toute autre cause indépendante de la volonté de la société THE SURGICAL COMPANY SAS et aucun dédommagement ne pourra être réclamé de ce chef.

Article 3 : EXPEDITION ET TRANSPORT

Selon l'article L 133-3 du code de commerce, les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur.

En cas d'avaries, il appartient au destinataire de respecter obligatoirement la procédure suivante :

- Consigner les dommages par des réserves écrites sur le récépissé du transporteur. Dans le cas où le transporteur ne peut ou ne veut attendre, nous vous conseillons de refuser la marchandise.

- Confirmer au transporteur les réserves par lettre recommandée, au plus tard dans un délai de trois (3) jours à la date de réception des marchandises. Le respect de cette démarche est la seule qui puisse garantir vos droits et vos intérêts.

En cas de non respect de cette procédure, aucune réclamation ne pourra être acceptée.

Article 4 : CONFORMITE DE LIVRAISON

4.1 Dès réception des marchandises, l'acheteur est tenu de s'assurer de la conformité qualitative et quantitative de la livraison avec la commande.

Toutes réclamations concernant un défaut de conformité à la commande doivent parvenir à la société THE SURGICAL COMPANY SAS dans les cinq (5) jours ouvrables à compter de la livraison, par lettre recommandée avec accusé de réception. Passé ce délai, la marchandise est considérée comme définitivement acceptée. Toutes les réclamations faites après ce délai seront nulles et de nul effet.

4.2 La mise en oeuvre de toutes garanties du fabricant stipulées sur la notice de la marchandise devra être signifiée dans le délai de huit (8) jours à compter de la découverte de la défectuosité au moyen d'une lettre recommandée avec AR expédiée à la société THE SURGICAL COMPANY SAS.

4.3 La preuve de livraison sera disponible pendant six (6) mois à compter de la date de livraison. Passé cette date, la livraison effective ne pourra plus être contestée.

Article 5 : RETOUR DE LA MARCHANDISE

5.1 Aucun retour de marchandise ne pourra être effectué par l'acheteur sans l'accord préalable écrit de la société THE SURGICAL COMPANY SAS et dans un délai maximum de sept (7) jours après la date de livraison. Tout retour devra :

- Contenir les références de la livraison : date, numéro de la note d'envoi, mode de transport.

- Contenir les références de la facture : date, numéro, montant.

- Mentionner le numéro de retour sur le colis.

- La marchandise doit être retournée dans son emballage d'origine et ne doit pas avoir été mise en service.

- Ne pourront être retournés pour crédit : batteries, lampes, les produits à usage unique et consommables.

5.2 La marchandise retournée à la société THE SURGICAL COMPANY SAS sans accord ne pourra faire l'objet en aucun cas de reprise ou d'avoir.

5.3 Pour tout retour de marchandise ayant pour origine une erreur de commande du client, un montant de 50 €HT de frais de gestion sera appliqué et déduit de l'avoir.

Article 6 : RESPONSABILITE

En aucun cas la responsabilité de la société THE SURGICAL COMPANY SAS ne saurait être engagée en cas d'une utilisation des marchandises ne respectant pas les conditions prévues dans les manuels d'utilisation de nos produits.

La loi impose aux revendeurs de respecter le règlement européen 2017/745 relatif aux dispositifs médicaux, en particulier l'article 14 (Obligations générales des distributeurs).

Article 7 : PRIX

7.1 Nos prix s'entendent en Euros, hors taxes et sans escompte.

7.2 Pour les produits vendus sur devis, le prix et les produits proposés sont valables dans les délais et conditions figurant sur l'offre. Notre société n'est liée, par les engagements verbaux qui auraient été pris par ses représentants et salariés, que sous réserve d'une confirmation écrite.

7.3 Toute variation des droits de douane ou d'importation et des frais de commissionnaire, toute augmentation de prix résultant de modification apportée au taux de change, de réévaluation ou de dévaluation monétaire se produisant entre la date d'établissement de la proposition et la date d'importation des produits seront supportés par l'acheteur.

Article 8 : CONDITIONS DE PAIEMENT

8.1 Les factures sont payables comptant au siège social de la société THE SURGICAL COMPANY SAS. Les paiements s'effectuent par chèque bancaire, mandat administratif ou par virement. Les chèques ne seront réputés valoir paiement qu'après leur encaissement effectif. Dans le cas de nouveaux comptes ou en l'absence de garantie, le paiement pourra être demandé avant la livraison.

8.2 Un acompte de 30% doit être joint ou effectué avec la commande pour que celle-ci puisse être considérée comme valablement acceptée. Le solde des commandes doit toujours être réglé à la livraison ou contre-remboursement sauf convention écrite entre les parties.

8.3 En cas de livraisons échelonnées, le non-paiement d'une livraison entraîne pour la société THE SURGICAL COMPANY SAS le droit de rétention sur les marchandises restant à livrer.

8.4 Tout non-respect des conditions de paiement entraîneront l'annulation des conditions particulières de ventes et l'obligation de paiement comptant défini à l'article 8.2.

8.5 En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ TTC par facture sera due (Art 121-II deloaloi n° 2012-387 du 22 mars 2012 et du décret 2012-1115 du 2 octobre 2012).

Article 9 : INTERETS DE RETARD

Toute somme échue et non payée portera intérêt de plein droit, et ce, sans mise en demeure, sur la base du taux annuel de la Banque Centrale Européenne (BCE) majoré de 8 points. En cas de procédure de recouvrement, tous les frais encourus seront facturés au client et dus par celui-ci en sus des intérêts.

Article 10 : CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

La société THE SURGICAL COMPANY SAS se réserve la propriété du matériel livré jusqu'à paiement intégral de la facture. L'acheteur assume, néanmoins, à compter de la livraison, les risques de perte ou de détérioration de ces fournitures. Dans le cas où le paiement n'interviendrait pas dans les délais prévus entre les parties ou si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société THE SURGICAL COMPANY SAS se réserve le droit de reprendre la marchandise livrée et restée impayée, obligation étant faite au client de lui remettre spontanément et sans entrave les matériels à disposition et en aucun cas de si opposer sous prétexte de nécessité d'obligation ou de justification de toute nature. Dès lors, la société THE SURGICAL COMPANY SAS pourra, si bon lui semble, rompre tout contrat et engagement vis-à-vis de ce client ou de ces contractants.

Article 11 : CLAUSE DE COMPETENCE

En cas de litige éventuel, pour quelque cause que ce soit, relatif aux ventes de la société THE SURGICAL COMPANY SAS même en cas de pluralité des défendeurs, la compétence est donnée au tribunal de Commerce de Mulhouse qui statue selon le droit français ou du siège de ses prestataires ou filiales qui statue selon le droit local.